



Cahier des charges

Action de formation professionnelle

CODE ACTION : FIR33

Intitulé de l'action : Accessibilité : Animer une démarche de tourisme accessible au sein de son territoire

Important :

Chaque formation sera introduite, à distance, par le commanditaire (MOPA, CRT Limousin, FROTSI Poitou-Charentes).

Condition préalable :

Tout organisme formulant une réponse à ce cahier des charges est un organisme de formation pouvant justifier d'un numéro d'agrément obtenu auprès des services de l'Etat-DIRECCTE.

Contexte de l'action :

L'intérêt est d'inscrire l'accessibilité comme un projet de développement touristique local avec deux objectifs majeurs :

- Etre en mesure de mettre en place et d'impulser une démarche de mise en accessibilité avec les acteurs publics-privés,
- Placer l'institutionnel comme médiateur d'une telle démarche.

Plus d'infos :

<http://aquitaine-mopa.fr/professionnalisation/ressources-formations-regionales/accessibilite-tourisme-et-handicap/>

Public concerné :

Salariés de la branche tourisme (OT, CDT/ADT, CRT) et personnels tourisme de collectivités de la Grande Région.

Pré-requis nécessaires :

Salariés identifiés dans sa structure pour assurer le déploiement de cette mission.

A l'issue de l'action, le participant sera en capacité de :

- Recenser l'offre touristique accessible de son territoire
- Évaluer le niveau d'accessibilité des prestataires touristiques sur son territoire (transport, hébergement, restauration, prestataires de loisirs, sport, culture et tourisme)
- Recenser les acteurs de l'accessibilité sur son territoire et comprendre leurs missions (spécialistes des collectivités, associations, professionnels du handicap, techniciens),
- Construire un plan d'actions prévisionnel de la mise en accessibilité de son territoire (en prenant conscience des enjeux économiques et politiques, des impératifs liés à la chaîne de déplacement, des freins et leviers à la réalisation des aménagements),
- Élaborer des argumentaires efficaces pour sensibiliser et motiver les partenaires à s'inscrire dans une démarche d'accessibilité (prestataires touristiques, élus, administrateurs, collaborateurs, personnes handicapées),
- Définir des messages de communication adaptés pour inciter les partenaires à s'inscrire dans la démarche d'accessibilité (conviction économique et politique),
- Identifier les cibles, utiliser les moyens de communication adaptés pour diffuser l'information auprès des personnes handicapées (supports et moyens de communication adaptés, réseaux de diffusion spécialisés).

Méthodes pédagogiques :

Il est conseillé à l'organisme d'alterner les séquences de travail, varier entre les temps d'apprentissages théoriques et les mises en pratique.

L'organisme devra s'assurer de la bonne compréhension du groupe et de l'adhésion du groupe au déroulé proposé.

Il est vivement recommandé de présenter les techniques d'animation et de les décrire dans la proposition écrite en mentionnant leur objectif pédagogique.

Matériel pédagogique :

L'organisme précisera dans sa réponse la matériel pédagogique dont il disposera ou dont il souhaiterait disposer pour réaliser l'action.

Evaluation et suivi :

Il est proposé que chaque journée se termine par une synthèse des points clés à retenir. Une fiche répertoriant l'ensemble des éléments fondamentaux pourra être élaborée et transmise aux participants.

Une évaluation à chaud du formateur (sous-traitant) sera réalisée auprès des participants.

Une attestation de fin de formation sera remise par le formateur (sous-traitant) à chaque participant.

Une évaluation à froid, sous forme de questionnaire en ligne, sera envoyée par le commanditaire (MOPA, CRT Limousin, FROTSI Poitou-Charentes) aux participants à la fin du module de formation.

Un SAV des actions post-formation à 6 mois du formateur (sous-traitant) sera réalisé auprès des participants afin d'évaluer la réalisation des actions et leurs pertinences.

Durée de l'action par groupe :

4 journées

Période privilégiée :

Sera fixée entre l'organisme de formation et le commanditaire

Nombre de groupe à constituer :

1 groupe est à prévoir sur la Grande Région

Nombre de participant prévisionnel par groupe :

- 5 participants minimum
- 16 participants maximum

Lieu(x) :

Sera fixé entre l'organisme de formation et le commanditaire

Contenu de la réponse attendue :

Chaque projet de candidature sera envoyé sous la forme d'une note méthodologique prenant en compte les critères suivants :

- Garanties et capacités techniques, financières et professionnelles : numéro d'enregistrement en tant qu'organisme de formation, assurance professionnelle
- Si votre organisme est assujéti ou non à TVA
- Rappels du contexte et des objectifs de la formation
- Détails des modules et leurs objectifs pédagogiques
- Méthodes pédagogiques et moyens matériels envisagés
- Mises à disposition de supports
- Présentation du ou des intervenants (compétences et CV)
- Références et actions déjà mises en oeuvre ayant une finalité similaire à celle présentée ci-dessus
- Le coût global net de taxes/TTC
- Moyens d'évaluation (capacités acquises et niveau de satisfaction des stagiaires)
- SAV à 6 mois.